



Paris le 2 juillet 2012

**INFORMATION :**

*Toujours pas de réponse à notre lettre ouverte à Claude Tendil pour l'ouverture de négociations sur le périmètre de l'UES, pour le maintien de toutes les activités et de tous les salariés au sein de l'UES Generali France Assurances.*

*Une rencontre intersyndicale FO, CFE-CGC, UNSA et CGT se réunira sur le même sujet vendredi 6 juillet à 11h.*

## **Aucune sanction contre Michel Gayraud La Direction doit respecter ses engagements**

Gérard Bonnet, Directeur de l'indemnisation, a convoqué Michel Gayraud, délégué syndical FO à un entretien préalable à sanction qui aura lieu le 6 juillet 2012 à 14 heures.

Michel Gayraud est salarié du service ICS (officiellement indemnités des corporels 30 à 49 % d'AIPP).

Ce service n'est sans doute pas différent de nombreux autres services de l'entreprise, au siège comme dans les délégations, qui subissent les conséquences des sous-effectifs, des réorganisations qui se sont succédées sans souci de l'efficacité ni des conditions de travail.

**Mais dans ce cas il y a en plus une violation flagrante du code du travail.**

En effet au comité d'établissement du 5 juillet 2011 (près d'un an déjà), à force d'argumenter, les élus et représentants FO ont démontré que le travail du service ICS ne pouvait pas être assuré avec l'effectif prévu de 7 gestionnaires. La Direction a répondu qu'il était prévu 9 gestionnaires.

Mais lorsque le CHSCT a été consulté pour l'implantation matérielle, il n'y avait que 7 postes de travail. Et dans les faits, depuis près d'un an, il n'y a que 6 gestionnaires et même 5,2 en équivalent temps plein. De plus ces gestionnaires ont actuellement en charge tous les dossiers graves sans limite.

**Cela signifie que les engagements pris au CE ne valent rien, que les élus des salariés au CE et les syndicats deviendraient les exécutants des décisions de l'employeur, que le code du travail n'existerait plus. Ce n'est pas acceptable.**

Les élus et représentants FO ne cessent de réclamer le respect des engagements pris. Ainsi par exemple, lors du forum de l'indemnisation du 26 mars 2012, Monique Luna et Michel Gayraud, délégués FO, ont interpellé le Directeur de l'indemnisation sur les conséquences des sous-effectifs qui conduisent à des conditions de travail déplorables dans toute l'indemnisation, à des tensions avec les tiers, les réseaux<sup>1</sup> et même entre gestionnaires et managers.

Ils ont rappelé les revendications ignorées systématiquement sur les embauches en CDI à temps plein de salariés formés. Le maintien des collègues en CDD avec requalification en CDI, l'arrêt des restructurations et la garantie de la pérennité des sites.

---

<sup>1</sup> Les agents généraux ont manifesté à plus de 600 devant le siège de Generali à Paris le 26 juin, Boulevard Haussmann. Ils dénonçaient entre autres la fermeture de branches et l'indisponibilité des services. Nous savons bien que ce sont les conséquences des restructurations et des sous-effectifs.

Pour nous joindre : par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr) / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>

Bien sûr, Michel Gayraud a rappelé à Gérard Bonnet, l'engagement de la Direction pris en comité d'établissement sur les 9 gestionnaires au service ICS. Et qu'a répondu Gérard Bonnet ?

**« Nous n'avons pas la même interprétation et moi je n'étais pas présent ».**

Alors nous reproduisons ci-dessous un extrait du procès-verbal adopté du CE du 5 juillet 2011.

Extrait du PV du CE DMSMO du 5 juillet 2011 adopté :

**M. GAYRAUD rappelle que, selon la Direction, les gestionnaires en charge des dossiers relatifs à plus de 29 % d'AIPP traitent chacun 210 dossiers en moyenne. Le service gère donc 2 730 dossiers. Selon le procès-verbal de la réunion du 7 juin, 400 dossiers correspondent à plus de 49 % d'AIPP. Le service cible, traitant les dossiers relatifs à 30 % à 50 % d'AIPP, gèrerait donc 2 300 dossiers.**

**Dans ce service, on ne dénombrerait plus que six ou sept gestionnaires. Chacun traiterait donc 328 à 384 dossiers. Alors que ce service compte de nombreux salariés à temps partiel, les gestionnaires à temps plein auraient à régler 450 à 500 dossiers.**

**Le seul moyen d'y faire face serait de recruter cinq gestionnaires supplémentaires.**

**M. BONNET répond que le nombre de gestionnaires prévu se monte à neuf personnes et non à sept personnes.**



Monsieur Bonnet a prétendu ne pas être là alors qu'il savait parfaitement qu'il était présent et qu'il a pris lui-même l'engagement sur les 9 postes. Il commence par nier les faits et maintenant il veut sanctionner le délégué syndical FO qui rappelle constamment ces faits.

- **Aucune sanction pour Michel Gayraud**
- **Respect des engagements pris au comité d'établissement**
- **Embauches en CDI à temps plein, maintien des CDD avec requalification pour faire face aux besoins**
- **Une formation adaptée pour tous les salariés**
- **Arrêt des restructurations**
- **Garantie de la pérennité des sites et maintien de tous les emplois**

Pour nous joindre : par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr) / par téléphone au 06 78 87 81 79

Et toujours nos sites : <http://fogenerali.unblog.fr> et <http://foassurances.unblog.fr>